

Compte-rendu de la séance du Conseil communal du 26 mai 2015

Séance ouverte à 19h17 sous la Présidence du Bourgmestre Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Azzouzi, Jassin, Ozkonakci, Mme/Mev. Namli, M./Dh. Boïketé, Mme/Mev. Meulemans, Echevins/Schepenen; M./Dh. Smahi, Mme/Mev. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme/Mev. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes/Mev. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme/Mev. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Ozdemir, Mme/Mev. Bulduk, MM./HH. Frémal, Balsat, Mmes/Mev. Warnotte, Vandenaabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Absents/Afwezig: M. / Dhr. Jabour, Echevins / Schepen; Clerckx, Conseiller communal / Gemeenteraadslid

En cas de vote, par tirage au sort, Mme Namli sera la première à voter ce soir.

1 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2015 ; approbation.

M. Nève : Lecture des décisions du Conseil communal du 23 décembre 2014.

Approuvé / Aangenomen

M. Mouhssin : J'ai fait une demande pour que le Conseil communal de ce jour puisse être filmé.

M. le Président: C'est non, la position du Président n'a pas changé. Le Conseil communal représente la plus petite unité d'expression de la démocratie. Le législateur a jugé que l'ensemble des séances du Conseil communal soient accessibles au public. A ce sujet, l'article 93 de la Nouvelle Loi Communale stipule : « Les séances du Conseil communal sont publiques. Ce faisant, il assure le caractère public des séances, ainsi que la libre accessibilité de celles-ci, tant pour la presse que pour le public. Les séances publiques du Conseil se déroulent en présence du public qui est, conformément à l'article 87bis de la Nouvelle Loi Communale, informé de l'ordre du jour du Conseil communal. Cette information se fait par voie d'affichage à la Maison Communale et par la mise en ligne sur le site internet de la Commune. Le public et la presse ont la totale liberté de prendre des notes pendant les séances. Cependant, contrairement à ce qu'on sous-entend, la question de l'enregistrement audio et vidéo de la séance du Conseil communal n'a pas été réglée. La publicité des séances ne signifie pas ipso facto que tout puisse être enregistré. Cette décision appartient au Conseil communal. Je rappelle que les enregistrements ne peuvent en aucune manière perturber la séance. Il appartient au Président de décider si un enregistrement perturbe, ou non, la séance. L'article 24 de notre ROI confie au Président la police des réunions du Conseil communal. Le Président peut décider d'expulser une personne de l'auditoire, de dresser sur le champ un procès-verbal à charge du contrevenant et de le renvoyer devant le Tribunal de Police. Le Conseil communal est donc souverain pour décider de cette question. En Région Bruxelloise, filmer les Conseils communaux n'est pas un usage. Voici ce qui se passe dans les autres communes : à Anderlecht, le Président, en dehors des prestations de serment, n'autorise pas de filmer. À Ixelles, c'est pareil. A Evere, il n'autorise pas non plus, à Saint-Gilles non plus. Il n'existe pas, en Région Bruxelloise, de règlement qui le permet, ce n'est pas dans l'usage, et pour Saint-Josse, nous poursuivons dans la même direction.

M. Mouhssin : En démocratie, ce qui n'est pas interdit est autorisé. Si vous souhaitez interdire que le Conseil communal soit filmé, rajoutez-le au ROI. Nous enverrons une plainte à la tutelle. Nous souhaitons avoir une copie de votre réponse.

Mvw. Vandenaabeele : Je souhaite rajouter une question orale à l'ordre du jour.

M. Mouhssin : Je souhaite rajouter une question orale sur le Lycée Guy Cudell.

2 Sibelgaz; approbation des modifications des statuts et définition du mandat.

Mme Warnotte : Quelles sont les implications de cette composition avec 75 % en moins de Conseillers communaux au sein de Sibelga ?

M. le Président : Il s'agit de 75 % de représentation au moins des Communes.

Approuvé / Aangenomen

3 Convention relative à l'utilisation de la morgue du Centre Hospitalier Universitaire Saint-Pierre.

M. Roekens : Pourquoi le choix s'est-il porté sur Saint-Pierre plutôt que Saint-Jean qui dispose d'une antenne à Saint-Josse ?

M. le Président: Nous n'avons pas obtenu d'accord avec Saint-Jean.

Approuvé / Aangenomen

4 Agents contractuels subventionnés; convention 14901; attribution de deux postes supplémentaires.

Approuvé / Aangenomen

5 Service de Rénovation Urbaine ; Contrat de Quartier Durable « Liedekerke » ; marché complémentaire relatif à la mission d'auteur de projet pour l'aménagement du parc Potagère en intérieur d'îlot, entouré par les rues Potagère, de la Limite, du Moulin, Josaphat et Philomène ; approbation des conditions et du mode de passation ; procédure négociée sans publicité ; estimation de 27.919,34 € TVAC.

Approuvé / Aangenomen

6 Étude élargie d'architecture; création d'une Maison des Cultures et de la Cohésion sociale et de trois logements à caractère social; procédure négociée avec publicité (en deux phases); approbation des conditions du marché (cahier spécial des charges).

Mme Genot : Par rapport au jury qui va décider, on mentionne un fonctionnaire du service de l'urbanisme, mais la commission qui va recevoir les différents projets n'est pas publique.

M. le Président : Nous viendrons avec une représentation de la commission, c'est une question pertinente.

M. Roekens : La Commune avait obtenu un dossier pour obtenir des subsides européens de 2,5 millions d'euros (fonds FEDER). Je comprends que notre candidature n'ait pas été retenue, mais quelle seront les implications de la non-obtention de ces subsides ?

M. le Président : Nous sommes étonnés que notre candidature n'ait pas été retenue. Nous ne manquerons pas de le faire savoir au Gouvernement Régional une fois que nous aurons des éléments de réponse. Avant d'écrire, j'ai demandé qu'on fasse une analyse comparative pour savoir comment on fait pour passer à côté de ce projet de Maison des Cultures. Nous ne comprenons pas ce qui a motivé la Région à ne pas nous soutenir à ce sujet.

Approuvé / Aangenomen

7 Rénovation et construction sur la parcelle sise 118, rue de la Limite, de locaux pour gardiens de parc, commerce de restauration, 3 logements et aménagement d'un second accès pour le parc Potagère, marché d'études ; approbation des conditions du marché d'études.

M. Roekens : L'idée d'implanter un commerce horeca est une très bonne idée. Ne pourrait-on pas établir une synergie avec le potager collectif Potamus, et que nous prenions en compte leurs desiderata ?

M. le Président : Pourquoi pas.

Mme Warnotte : Le projet Potamus a bénéficié du contrat de quartier. Qui dit terrasse dit terrassement. Dans ce jardin vit une espèce particulière d'abeilles qui construit des trous dans le sable et dans la terre. Je m'interroge vraiment sur la nécessité de pratiquer cette terrasse et ce terrassement sans tenir compte de la présence de cette espèce d'abeilles. Les enfants ont besoin de pouvoir se familiariser avec l'agriculture à un niveau extrêmement local. Potamus donnait à tous les habitants de Saint-Josse la possibilité de voir ce qu'était un jardin potager. Je m'interroge sur le maintien de la ruche suite à la création de la terrasse.

M. le Président : Nous avons fait un projet équilibré.

Approuvé / Aangenomen

8 Service de Rénovation Urbaine; information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.

Mme Warnotte : Ce point revient pour la troisième fois au moins devant ce Conseil. On prévoit à nouveau une étude de marché pour la mise en place de bulles à verres enterrées. Une mission de 20 000€ avait déjà été attribuée.

M. le Président : Il y a une coquille dans le dossier que vous avez reçu.

Mme Genot : On dirait que c'est un nouvel appel d'offre, ce n'est pas du tout clair.

M. le Président : Je propose de reporter le point.

Point reporté.

9

Contrat de Sécurité et e prévention 2014-2017 ; convention 2015 entre la Commune de Saint-Josse- ten-Noode et l'asbl Transit.

Approuvé / Aangenomen

10 Maison de la Famille ; convention de mise à disposition de véhicules.

Mme Genot : J'ai vu qu'on continuait à payer les assurances. Ne serait-ce pas plus clair qu'on verse un subside et qu'on les laisse gérer les frais d'assurance ? Deuxième aspect, ne devrait-on pas clarifier les critères qui permettent à certaines personnes de pouvoir disposer d'un véhicule ?

Mme Warnotte : J'ai entendu dire que les personnes n'étaient plus transportées jusqu'à la piscine d'Evere parce que le véhicule était en panne. Ne mettrait-on pas un véhicule avec plus de places à disposition de la Maison de la Famille, pour que, pendant que leur véhicule est en panne, ils puissent toujours amener les personnes à mobilité réduite aux cours d'aquagym ?

M. Mouhssin : Concernant les chèques taxis, serait-il possible d'avoir un rapport de leur utilisation, et par qui ?

M. le Président : Je m'engage à apporter une information par rapport aux chèques taxis et au service rendu par la Maison de la Famille.

Approuvé / Aangenomen

11 Protocole d'accord de coopération entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode et le Conseil de la Province de Jerada (Maroc).

Mme Genot : Quand on dit « protocole d'accord », on a l'impression que c'est un copié-coller d'un modèle type. Que compte-t-on faire dans le cadre de ce protocole ?

M. le Président : J'ai participé à l'inauguration de la mission. Nous souhaitons donner accès à des infrastructures de cuisine, des locaux éducatifs et scolaires, et surtout amplifier les relations au niveau de la Province. Au Maroc, il y a un découpage propre des compétences : l'État central,

gouverneurs, les régions, les provinces, ... Vu la multitude d'acteurs, il était indispensable pour nous de pouvoir signer un protocole d'accord qui nous ouvre davantage de portes. Pour eux, c'était aussi extrêmement symbolique puisqu'on est dans une région du Maroc qui souffre de la fermeture des frontières avec l'Algérie. C'est important pour eux d'avoir des relations avec la Belgique et une commune comme la notre.

Mme Genot : Peut-on avoir un résumé des coopérations de la Commune avec d'autres pays ?

M. le Président : On en parle au prochain point.

Approuvé / Aangenomen

12 Protocole d'accord de coopération entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) et la municipalité Binaloman (Philippines)

M. Jassin : Nous avons une coopération avec deux villes au Maroc en province de Jerada. Également maintenant avec la ville de Binaloman dans les Philippines. Nous avons également deux jumelages : avec la ville de Tanger au Maroc et Eskisehir en Turquie.

Mme Genot : Et les anciens projets ?

M. le Président : Il n'y avait pas de trace, ce n'était donc pas officiel. Le premier accord a été fait avec Tanger, il n'y a rien avant.

M. Balsat : De manière globale sur les jumelages, n'ayant pas eu un petit résumé, en ce qui concerne le protocole de collaboration, il y a trois piliers indissociables : bonne gouvernance, administration efficace, participation des citoyens dans le processus décisionnel.

Mme Warnotte : J'ai lu quelques pages de l'accord avec les Philippines. La mission de M. Jassin qui a eu lieu du 25 mars au 10 avril était une mission exploratoire. Quand il y a une exploration, on revient après pour expliquer les tenants, aboutissants, les enjeux... Écolo est pour les jumelages et coopérations, mais on manque d'éléments pour savoir quelle a été votre mission, les contacts entrepris, etc. On voudrait savoir en quoi ça va consister. Nous faisons la proposition d'unifier l'orthographe de la ville jumelée. Concernant le cinquième visa : il faudrait signer une convention spécifique avec le nouveau partenaire. Il ne ressort pas que le protocole était lié avec le Gouvernement flamand, ce qui nous oblige à signer un protocole pour obtenir des subsides. Ce qui est imposé c'est un modèle de convention qui porte les symboles de la Flandre, Saint-Josse et Binaloman. C'est simplement un copié coller du modèle qui a été repris sans même le nom de la commune à jumeler. Le document est bâclé.

M. Jassin : Il est indiqué avec qui on signe la convention. Un rapport de mission va avoir lieu. C'est une mission exploratoire. Nous avons visité 6 municipalités sur le territoire des Philippines, rencontré le Ministère du Travail et des Affaires sociales aux Philippines. Les Philippines sont mises en exemple en matière d'assistance sociale, la Région Flamande nous autorise de faire une mission exploratoire sur 3 années. Nous avons fait le choix de limiter ce travail à une seule et unique mission. Nous avons décidé de déjà travailler avec un partenaire en fonction de certains critères que je communiquerai dès que j'aurai terminé le rapport. Nous savons soumis à la municipalité le protocole d'accord qui sera signé dans le courant du mois de juin. On leur laisse le temps. On leur dit dans quel cadre on va travailler. Dans ce cadre ils vont nous faire une proposition que nous attendons. Nous y allons step by step. On ne fait pas n'importe quoi comme vous le sous-entendez.

Mme Genot : Nous sommes d'accord avec le principe d'un travail étape par étape, mais vous nous demandez de voter quelque chose qui n'est pas mentionné.

M. Jassin : Le dispositif que nous mettons en place est copié-collé du dispositif avec lequel nous travaillons avec le Gouvernement Fédéral. Il s'agit d'une action sociale, de manière transversale. Nous ne pouvons pas savoir quelles sont les attentes de cette municipalité sur place.

Mme Warnotte : Merci pour vos explications très claires. Néanmoins, imaginez les réactions de la Commune de Saint-Josse lorsque ce document sera publié. Complétez le titre, mentionnez le nom de la municipalité et les domaines d'action.

Approuvé / Aangenomen

13 Adhésion au Réseau des autorités locales belges pour la Palestine.

M. Mouhssin : Je voudrais saluer l'initiative de M. Jassin.

Approuvé / Aangenomen

14 Atelier sis rue de l'Ascension, 24; catégorie "Rénovation d'îlot"; modèle de bail d'atelier d'artiste.

Mme Genot : Je suis étonnée que les prix ne soient pas mentionnés.

M. le Président : Le montant va arriver. Il s'agit de 295€.

Approuvé / Aangenomen

15 ToekomstATELIERdel'Avenir; prolongation de la convention.

Approuvé / Aangenomen

16 Motion soutenant le refinancement des zones de police.

M. le Président : Avec toute une série de communes, nous demandons au Gouvernement fédéral de renoncer à la réduction budgétaire de 2 % frappant la dotation fédérale aux zones de police, de remplacer le montant prévu par celui inscrit dans le budget des dépenses 2014, et enfin de revoir la clé de répartition découlant de la norme KUL en fonction des besoins réels des zones de police. Au moment de la réforme des zones de police, ils avaient décidé de faire une réforme en gardant, au niveau des zones rurales, plus de policiers que la norme KUL. Ils avaient pris comme engagement que progressivement, on allait glisser et permettre aux villes de pouvoir bénéficier de ce qui est prévu en fonction de la norme KUL. Cet exercice n'a jamais été réalisé. Toutes les grandes villes en Belgique ont donc des moyens inférieurs à ce qu'ils devraient avoir en fonction des normes KUL. C'est un combat que nous menons mais qui n'est pas encore gagné puisque du côté des communes rurales, il y a un rechignement à voir partir des policiers alors qu'ils en ont plus en fonction de la norme KUL.

Mme Warnotte : Nous sommes d'accord sur le contenu. Cependant, du point de vue procédural,

nous nous demandons par qui cette notion a été introduite.

M. le Président : Par le Collège.

Mme Warnotte : Je ne l'ai pas vue passer dans les points du Collège.

M. le Président : Je ne sais pas vous répondre, mais nous soutenons la motion. Il ne s'agit pas d'une décision mais d'une motion.

Mme Warnotte : Dans le règlement d'ordre intérieur, il est interdit à un membre du Collège des bourgmestre et échevins de faire usage de la faculté de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour. La question est donc la suivante : qui a demandé l'inscription de cette motion. S'il s'agit du Collège des bourgmestre et échevins en réunion, il n'y a aucun problème. Si ce n'est pas le cas, je vous demanderai de retirer le point.

M. le Président : Il n'y a pas eu de décision du Collège, c'est le bourgmestre qui l'a demandé. On retire donc le point. Je demande que M. Medhoune dépose le point au nom de la majorité. Cela dit, c'est le point 2 du Collège du 5 mai.

M. Mouhssin : Je suis convaincu que vous allez déposer ce document au Fédéral et le faire signer par vos collègues socialistes. Dire que c'est à ce point grave et ne pas le déposer au Fédéral, ça me semble un peu léger.

Approuvé / Aangenomen

17 Service de Rénovation Urbaine ; immeuble sis au coin de la rue de la Rivière, 15 et de la rue Linné, 50 ; proposition d'acquisition pour cause d'utilité publique. (Complémentaire)

M. Roekens : Si vous acquérez le bâtiment, c'est un bâtiment qui contient des carrés et des logements. C'est un bâtiment avec des infractions urbanistiques. Allez-vous le détruire, le rénover, le transformer en logement? En outre, dans quelle politique cet achat cadre-t-il ? La Commune a commandé une étude pour étudier la place de la prostitution dans le Quartier Nord. Comment cet achat s'inscrit dans la politique que la commune veut mettre en œuvre ?

M. Balsat : C'est une maison unifamiliale et de commerce, prise en infraction depuis 2011 . Il y a 3 logements occupés dans des conditions pas très vivables. Comment ce bâtiment a pu échapper au contrôle de l'administration ? La Commune est très vigilante par rapport aux immeubles abandonnés ou en perdition. Il y a eu déjà la possibilité de s'accaparer ce bâtiment. Il y a eu un contrat à l'époque par lequel la commune aurait pu le prendre. En début de législature, vous avez dit que la Commune n'avait plus vocation à acheter et devenir propriétaire. C'est une vente forcée. Le prix est de 100 000€. Le quartier est hautement spéculatif et j'ai du mal à croire que la Commune va remporter le morceau. Par rapport à ce bâtiment, la Commune doit privilégier des bâtiments beaucoup plus proches et concernés que ce bâtiment là.

M. le Président : Le jour où vous serez aux affaires, vous établirez vos priorités. Nous considérons que ce quartier est prioritaire. Nous attendons les conclusions du bureau d'étude. Lorsque nous les aurons, nous annoncerons la manière dont nous souhaitons continuer à agir dans le quartier en matière, notamment, de sécurité et de logement.

M. Balsat : Je demande le vote.

Le point est adopté par 25 voix pour et 2 abstentions.

Ont voté oui : Mme Namli, M./Dh. Boïketé, Mme/Mev. Meulemans, M./Dh. Smahi, Mme/Mev. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme/Mev. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes/Mev. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme/Mev. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Ozdemir, Mme/Mev. Bulduk, MM./HH. Frémal, Mmes/Mev. Warnotte, Vandenabeele, Mara, MM./HH. Azzouzi, Jassin, Ozkonakci et Kir.

Se sont abstenus : MM. Mouhssin et Balsat.

M. Mouhssin : Je m'abstiens et me justifie au nom du groupe Écolo. Nous ne comprenons pas le montant aussi bas. Ça fait longtemps que le groupe Écolo demande une zone de préemption dans le Quartier Nord. Un rapport que nous n'avons jamais vu et que vous refusez de nous communiquer.

M. Balsat : C'est une politique assez contradictoire. Je trouve qu'il va falloir que vous preniez des décisions qui sont tout le temps dans le même axe. Aujourd'hui, nous n'avons pas les leviers ni d'argent frais pour acquérir. Si il y a vraiment une volonté de l'acquérir, vous devriez en proposer un prix plus élevé.

18 Motion relative au soutien à l'État de Palestine. (Complémentaire)

M. le Président : Nous avons travaillé sur base de votre document du 20 mai. M. Medhoune va présenter les travaux.

M. Medhoune : Je voudrais saluer M. Mouhssin. La deuxième réunion de travail s'est déroulée avec beaucoup de membres du Conseil communal. C'est le reflet de l'intention de soutenir une démarche qui condamne la présence dans les territoires occupés, avec un certain nombre de limites. Le document présenté aujourd'hui a deux parties. Il y a eu un certain nombre d'attendus et de considérants, et une dizaine de demandes. Voici les balises qui se situent du côté de la majorité. Nous sommes scandalisés par les agissements dans les territoires occupés. Nous condamnons toute velléité de colonisation. Une motion, tous les Conseils communaux en ont beaucoup. Dans le cimetière des motions, il y en a beaucoup et peu qui ont pu être efficaces. Ici, l'intention est que la motion puisse avoir une vie. Nous formulerons donc un certain nombre d'amendements.

M. Mouhssin : M. Medhoune parle au nom du PS...

M. le Président : Il parle au nom de la majorité.

M. Medhoune : La balise est de faire en sorte que la motion soit efficace pour qu'elle ait une vie. Nous sommes d'accord du côté des attendus. Nous divergeons sur les demandes. Ce que nous souhaitons, c'est d'être efficaces en demandant que la traçabilité des entreprises, produits ou institutions qui participent ou sont reconnus comme participants ne soit pas contrôlée par la Commune. Nous demandons la création d'une agence externe, à l'instar de l'agence de contrôle de la qualité alimentaire.

M. Mouhssin : J'ai deux remarques. La première est sur la forme. J'ai essayé de travailler de manière constructive. Au départ, j'ai intitulé la motion BDS : boycott, désinvestissement, sanction. Ce sont les gens qui se disent que les institutions et l'Europe n'agissent pas de manière diligente pour contrer la colonisation israélienne. Le gouvernement d'extrême droite israélien ne cesse de

mettre en œuvre une politique raciste, notamment en mettant en place des bus différents pour les juifs et les arabes. Un ministre israélien a déclaré qu'il avait tué des arabes et que ça ne l'avait jamais gêné. Nous avons proposé des actions concrètes : le maintien du BDS, des clauses éthiques, qui est une ordonnance déposée en 2014 en Région bruxelloise, qui donne des leviers aux Communes pour pouvoir mettre dans les adjudications publiques des clauses éthiques. On nous avait dit que la Commune de Saint-Josse aurait le soutien de la Région bruxelloise puisque c'est dans le cadre de cet ordonnance que des outils et leviers seraient mis en place. La majorité a décidé de retirer, sur 10 propositions de mon texte, 10 propositions et d'en rajouter une : de demander au Gouvernement fédéral de demander à la Commission Européenne, de demander à quelqu'un, d'assurer la traçabilité des produits qui ne soient pas issus des colonies. Je vous propose de commencer à travailler.

Je remercie le groupe CDH. Je comprends qu'il ne crée pas d'incident au sein de sa majorité pour une motion. Je souhaite pointer les principaux responsables, socialistes, de ce Collège. Dans le cadre du travail effectué, la lecture du vote qui se fera après par les citoyens donnera peut-être l'impression que le CDH vote une motion fade. La pression du PS fait qu'aujourd'hui on se retrouve avec ce texte.

M. Balsat: Il y a eu une participation très claire de la part de tout le monde. A la commission, un certain consensus avait été trouvé. Des mots avaient été changés pour que les notions soient mieux comprises et interprétées. Malheureusement, je ne retrouve plus les 2h30 passés il y a quelques jours. Cela montre un manque de courage. On aurait pu faire autre chose, on aurait mieux fait de s'abstenir.

Mme Genot : La motion a été déposée il y a plusieurs mois. Il était important que le cœur de la motion reste là. Que des gens qui se sentent impuissants à l'heure actuelle soient écoutés. On ne peut pas soutenir la colonisation, notamment en n'achetant pas des produits qui ont été produits dans les colonies. C'était primordial que ça se retrouve dans la motion finale. Dans le texte proposé, des motions ont déjà été déposées, ce que nous proposons était un geste autre que ce qui a déjà été discuté au sein des différents parlements.

M. le Président : Aujourd'hui, geste fort en participant au réseau local belge en faveur de la Palestine. C'est un engagement politique. La Commune devient vice-présidente de ce réseau en 2015. Vous pourriez donner des conseils aux majorités au sein desquelles vous êtes au pouvoir. En faisant voter vos textes, le jour où vous le ferez, vous pourrez le faire avec beaucoup de force devant nous. Cette motion-ci reste malgré tout une motion forte. Ce n'est pas parce que vous déposez une motion que c'est à prendre ou à laisser. Nous parlons très régulièrement. Ce n'est pas parce qu'une commission a travaillé que nous devons avaliser toutes les conclusions. Vous pouvez ne pas être d'accord avec la ligne que la majorité défend. Incitez Boisfort et Schaerbeek, où vous êtes dans la majorité. Nous sommes pour la diplomatie préventive, pour faire en sorte qu'il y ait toujours un dialogue entre toutes les parties. Il y a eu un dialogue constructif et ouvert avec tout le monde. On sait que les familles arabes qui vivent sur les terres colonisées ont des difficultés mais ils vivent là-bas et gagnent un salaire. C'est pour cela que nous ne voulons pas aller plus loin. Je propose de parcourir toute la résolution point par point, et que vous puissiez m'arrêter et poser des questions.

Mme Warnotte : J'ai une crainte par rapport à une motion négociée pendant 5 heures avec un président de commission que vous avez vous même désigné. Ça a abouti à un projet, c'était constructif et ça se voulait avoir l'accord de tous sur cette motion. Maintenant, Saint-Josse a l'occasion de s'accorder sur un point, de le négocier. Ce que vous venez de faire par votre discours est de discréditer le processus auquel vous avez vous même participé, par crainte, peut-être. Ce qui avait été décidé et négocié au sein de cette commission a été vidé de son sens. Vous videz de son sens tout le travail qui a été mené par les conseillers.

M. le Président : Allez à Schaerbeek ou à Boisfort leur proposer de donner un acte fort avant de venir donner ici la leçon. De notre côté, on espère qu'il y ait un jour la paix en Palestine.

Mvw. Vandenaebelle : J'ai été deux fois en Palestine et ai rencontré ces gens qui travaillent pour sociétés Israéliennes, qui font des produits qu'on vend ici et dans les colonies. Tous ces gens-là disent qu'ils préféreraient être sans salaire et sans travail si la communauté internationale pouvait agir contre l'occupation.

M. le Président : Je propose de parcourir la résolution dans son ensemble. Arrêtez-moi aux points que vous souhaitez. Le titre change et devient « Motion relative à la reconnaissance et au soutien de l'État Palestinien adoptée par le Conseil communal de Saint-Josse ». Le premier considérant reste le même. On y ajoute deux nouveaux considérants : « Vu les diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question du Moyen Orient, y compris la question Palestinienne ».

M. Mouhssin : C'est quelque chose qui a été proposé en commission ? Nous n'avons pas discuté ni fait de problème sur les visas ? Le travail de la commission est d'essayer d'avancer.

M. le Président : « Vu la résolution 377 de novembre 1950 qui stipule que, dans le cas où les 5 membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ne parviennent pas à se mettre d'accord, et empêchent ainsi le Conseil de remplir sa principale mission qui est de remplir le maintien de la paix et de la sécurité, l'Assemblée Générale peut intervenir. ». Cela pose-t-il problème ?

Approuvé / Aangenomen

Mme Warnotte : Je m'interroge sur la nécessité d'ajouter la résolution Edgson vu qu'elle a déjà été votée dans un cas très particulier où la majorité n'arrivait pas à se prononcer. Or, il y a eu diverses résolutions du Conseil de sécurité.

M. le Président : C'est un rappel de la règle. « Condamnant la politique israélienne de colonisation ». Au lieu de « Est Jérusalem-Est », « Y compris à Jérusalem-Est », et « Condamnant les attentats terroristes » devient « Condamnant tous les actes terroristes et usages disproportionnés de la force contre des civils tant israéliens que palestiniens. ». Deux autres considérants sont ajoutés. « Considérant que la Commune de Saint-Josse fait partie du réseau local belge pour la Palestine initié par la Commune d'Ixelles, et poursuit toute action de sensibilisation sur la situation des Palestiniens ; considérant que ce réseau a pour but d'améliorer la coopération décentralisée avec la Palestine via des échanges de compétences de bonnes pratiques ou d'expériences, ou encore la mise en œuvre de projets communs. ».

Approuvé / Aangenomen

M. le Président : On arrive à ce que demande le Collège des bourgmestre et échevins. Il est demandé au Gouvernement fédéral de reconnaître immédiatement l'État Palestinien, d'agir auprès du Gouvernement Fédéral afin d'oeuvrer à la reconnaissance réciproque des deux États, étape indispensable d'une solution juste et durable. Et de plaider auprès de l'Union Européenne afin que cette dernière mette sur pied dans le cadre de sa politique Euromed de voisinage, un espace de dialogue constructif concernant la paix au Moyen-Orient.

Nous demandons la suppression du point 4 en ce qui concerne l'interdiction sur le territoire communal de toute initiative soutenant la colonisation. Ce point rentre dans les prérogatives du Bourgmestre, qui peut interdire sur le territoire communal toute manifestation publique susceptible de perturber l'ordre public.

M. Mouhssin : Nous vous arrêterons du point 4 au point 10. Sur le point 4 : pourquoi décidez-vous de supprimer ce point ? Je crois que la Commune et le bourgmestre ont les compétences de le faire. On vous demande une certaine vigilance. Il y a des exemples récents : à Bruxelles-Ville, il y a eu une manifestation culturelle organisée par Dieudonné, contre laquelle M. Mayeur a réagi immédiatement. A Schaerbeek, il y a eu une manifestation concernant le génocide arménien, contre laquelle le bourgmestre a décidé de ne pas agir. Sur la question de la colonisation, nous demandons de la vigilance. Ce n'est pas quelque chose d'anodin : ce sont des armées, il y a de l'épuration ethnique. On ne parle pas de la question israélienne mais de la question de la colonisation.

M. le Président : Nous prenons position. Pour refuser une manifestation publique sur le territoire communal, c'est uniquement pour cause de risque de trouble à l'ordre public, selon la loi.

M. Balsat : Sur le point 4, concernant l'ordre public, il nous appartenait d'être nuancé pour ne pas discriminer n'importe quelle manifestation.

M. le Président : Ce n'est pas la prérogative du Conseil communal, c'est la seule responsabilité du bourgmestre. Pour interdire une manifestation, cela nécessite un rapport de la police qui démontre qu'il y a un risque.

Mme Warnotte : La colonisation a été condamnée de manière répétée pour violation flagrante et continue du droit international. Je ne vois pas pourquoi le fait de décourager sur le territoire de la Commune quelque chose qui est en soutien d'une violation du droit international pourrait ne pas être nécessaire. Cela fait partie de l'État de droit et pourrait faire partie des prérogatives du bourgmestre de Saint-Josse. Il ne s'agit pas forcément d'interdire mais au moins de décourager.

M. Mouhssin : Lors de la commission, on avait transformé l'article 4. En principe, nous avons convenu que je dépose le texte de base et que la majorité dépose des amendements dans le sens de ce qui a été discuté en commission. Nous avons remplacé « refuser » par « dissuader », ça nous semblait abaisser le curseur et arriver à un équilibre.

M. le Président : C'est la compétence du bourgmestre. Nous sommes pour la suppression de cet article.

Amendement approuvé par 20 voix favorables, 5 voix contre et 2 abstentions.

Ont voté oui : Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mme Laaraj, M. Yildiz, Mme De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarar, MM. Muradyan, Ozdemir, Frémal, Mme Mara, MM. Azzouzi, Jassin, Ozkonakci et Kir.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte et Vandenabeele.

Se sont abstenus : Mme Bulduk et M. Balsat.

M. Balsat : Je voudrais exprimer mon regret sur le fait la motion proposée par Écolo n'empiète en rien sur vos prérogatives. Je pense que, comme l'a expressément expliqué le groupe Écolo, ce n'était pas faire injure à la sûreté de nos rues que de proposer l'amendement tel qu'il a été fait en commission.

M. Medhoune : Article 6 : « Exclure des marchés publics toute institution, entreprise, association impliquée dans la colonisation de la Palestine ». L'argument est celui de la faisabilité juridique. L'argument est aussi celui des moyens de contrôle. Il faut un organe qui fasse autorité.

M. Mouhssin : Je souhaite saluer la cohérence de certains élus de ce Conseil. Je me souviens quand, en 2000, M. Azzouzi a voté l'accord de coopération scientifique et technique avec Israël. Je vois les obstacles que peut envisager M. Medhoune. On a essayé de trouver des solutions à ces obstacles. La question légale ne pose pas de problème. Les Communes sont concernées. La Région fournira les outils. S'il y a une chose qu'on peut tracer, ce sont les produits des colonies. L'origine des produits est un long débat au niveau de la Commission Européenne. Il y a un réseau en Belgique qui s'appelle Made In Illegality auquel participe Oxfam, qui permet d'identifier les produits qui viennent d'Israël. Sur la traçabilité, il est possible de le faire, comme le volet légal. La Région propose de fournir les moyens humains pour faire des appels d'offre.

Mme Warnotte : Concernant le point 6 d'exclure des marchés publics, si on ne peut pas être progressiste tant que Boisfort ne l'a pas été, on pourrait inclure des clauses éthiques. (...) c'est un signal fort, ça ne mange pas de pain, ça serait inclus dans tous les cahiers des charges et Saint-Josse pourrait être fière d'elle-même.

M. le Président : Sur les points 5, 6 et 7, nous demandons au Gouvernement Fédéral de garantir la traçabilité.

Mme Genot : Il l'a déjà fait.

Approbation de la suppression du point 5 par 18 votes favorables, 5 votes contre et 1 abstention

Ont voté oui : Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mmes Laaraj, De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarar, MM. Ozdemir, Frémal, Mme Mara, MM. Azzouzi, Jassin, Ozkonakci et Kir.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte et Vandenabeele.

S'est abstenu : M. Balsat.

M. Mouhssin : Vous parlez de politique équilibrée. En 2003, M. Busquin, socialiste, a signé un accord de coopération avec Israël sur la politique scientifique et technique. Il y a des montants pour lesquels on n'a pas besoin de marché public. Nous avons voulu déposer ce point 6 pour inclure les produits qui n'ont pas été achetés dans le cadre d'un marché public. On regrette que vous refusiez d'approuver ce 6ème point.

Mme Warnotte : Il se peut que la Commune ne participe pas directement à l'acquisition d'un bien, en passant par exemple par une centrale d'achat.

Approbation de la suppression du point 5 par 19 votes favorables, 5 votes contre et 1 abstention.

Ont voté oui : Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mmes Laaraj, De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarar, MM. Muradyan, Ozdemir, Frémal, Mme Mara, MM. Azzouzi, Jassin, Ozkonakci et Kir.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte, Vandenabeele.

S'est abstenu : M. Balsat.

M. Mouhssin : Sur le point 7, nous sommes au cœur du problème. Il s'agit de conditionner l'achat de produits ou services à la garantie de la traçabilité de ceux-ci, afin d'assurer qu'ils ne soient pas issus des colonies. La question de la traçabilité est un problème très difficile. Nous proposons qu'Israël démontre que tout produit qui soit vendu ici ne vienne pas de colonies. On peut collaborer avec la Chambre de Commerce, qui travaille sur cette question-là. Nous demandons que, si nous avons des doutes, nous n'achetions pas. Nous demandons, en cas de doute, que la Chambre de Commerce, contacte les autorités Israélienne, et que si Israël ne répond pas, on considère que le produit est issu des colonies. Il y a un mécanisme simple qui ne demande aucun effort à la Commune. Il est ridicule de demander à Reynders de faire quelque chose qu'il a déjà fait.

M. le Président : M. Medhoune a expliqué l'impossibilité par la Commune de mettre en place de telles procédures. En attendant que la Région mette des choses en place, on se joint à d'autres communes.

Mme Warnotte : Nous allons vous demander d'écrire au Gouvernement fédéral, qui va vous répondre que c'est déjà fait.

M. le Président : Je propose qu'on demande au Gouvernement fédéral d'insister auprès de la Commission Européenne.

Approbation de la suppression du point 7 par 19 votes favorables, 1 abstention, 5 votes contre.

Ont voté oui : Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mmes Laaraj, De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarar, MM. Muradyan, Ozdemir, Frémal, Mme Mara, MM. Azzouzi, Jassin, Ozkonakci et Kir.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte, Vandenaabeele.

S'est abstenu : M. Balsat.

M. Medhoune : Sur le point 8, il s'agit encore d'un problème de faisabilité technique. Comment identifier des associations qui participent effectivement à la colonisation des territoires palestiniens ?

M. Balsat : Je suis content que M. Medhoune parle de ce point. Il y avait un consensus en commission.

M. Mouhssin : On a proposé ce point 8 pour la raison suivante. Il y a eu l'année passée l'organisation d'un festival de film juifs, avec, parmi les partenaires, l'UPJB. A un moment donné, on a constaté que l'ambassade d'Israël était présente. C'est un partenaire qui participe à la colonisation puisqu'il représente l'état d'Israël qui met en place la colonisation. L'UPJB a déclaré qu'ils refusaient, finalement, de participer à ce festival. Nos députés ont dénoncé ça au niveau régional. M. De Gucht a répondu que tout le gouvernement belge soutenait le festival. Nous, on refuse ça, on boycotte les produits et institutions qui sont impliquées dans les colonies.

M. Jassin : Il y a quelques semaines, le Collège des bourgmestre et échevins a rentré un dossier auprès de l'Union Européenne pour travailler avec une ville Palestinienne, qui se trouve en Cisjordanie. Je souhaite prendre les gens à témoin au sein du Conseil communal. J'ai envie de le faire d'une manière proactive.

Mme Genot : Si vous vous rendez sur place, vous aurez l'occasion de voir que c'est à cause de la colonisation qu'il y a ce taux de chômage. La coopération belge est détruite parce qu'on n'obtient pas les autorisations et que ce qui est construit est détruit.

M. Mouhssin : Je ne conteste pas le travail qu'on fait déjà avec les palestiniens. Je comprends la demande des palestiniens qu'on investisse en Palestine. On ne remet pas en question le travail de lien avec les palestiniens mais je sens une frilosité au niveau du BDS.

Approbation de la suppression du point 8 par 19 votes favorables, 1 abstention, 5 votes contre.

Ont voté oui : Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mmes Laaraj, De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarar, MM. Muradyan, Ozdemir, Frémal, Mme Mara, MM. Azzouzi, Jassin, Ozkonakci et Kir.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin, Mmes Warnotte, Vandenabeele.

S'est abstenu : M. Balsat.

M. le Président : Le point 9 a été inclus dans un autre point et le point 10 est technique : une Commune ne peut pas s'adresser à une ambassade mais à une autorité de tutelle.

Mme Warnotte : Un considérant n'a pas de force opérative. Le fait de dire qu'on ne demande pas de poursuivre opérations de sensibilisation sur les territoires palestiniens etc. Ça ne devrait pas poser de polémique, je ne comprends pas que vous en demandez la suppression.

M. le Président : Gardons cette phrase.

Approbation de l'ensemble du texte par 19 votes favorables et 6 abstentions.

Ont voté oui : Mme Namli, M. Boïketé, Mme Meulemans, M. Smahi, Mme Ilunga Kabulu, MM. Mohammad, Medhoune, Mmes Laaraj, De Pauw, M. Disli, Mme Dagyarar, MM. Muradyan, Ozdemir, Frémal, Mme Mara, MM. Azzouzi, Jassin, Ozkonakci et Kir.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, MM. Mouhssin, Balsat, Mmes Warnotte, Vandenabeele.

M. Mouhssin : Voici la justification de l'abstention pour le groupe Écolo. Je regrette que la majorité n'ait pas adopté le texte comme nous l'avons proposé. Cela démontre un manque de courage. Ce n'est pas dans la ligne de Guy Cudell, la politique de l'équidistance a montré ses limites. Un rapport des frappes à Gaza a démontré que la politique israélienne s'inscrit dans les pires crimes de guerre de la région. C'est une occasion ratée pour la Commune de Saint-Josse de poser un geste fort nous le regrettons.

19 Motion portant sur un appel pour le climat dans le cadre de la COP PARIS CLIMAT 2015. (Complémentaire)

Mme Vandenaebelle : On accepte le report du point d'un mois maximum. On accepte que beaucoup de points soient acceptés en urgence, mais on comprend que vous n'avez pas pu préparer le point.

Le point est reporté.

20 Règles de stationnement le dimanche dans le quartier Nord ; interpellation introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale. (Complémentaire)

Mme Genot : La rue de Brabant et ses environs sont un pôle d'attraction, et malheureusement une partie des visiteurs vient en voiture. Le dimanche, le stationnement est payant à Schaerbeek et gratuit à Saint-Josse, ce qui pousse les visiteurs informés à privilégier notre commune pour stationner. Dans un quartier où les riverains ont déjà des difficultés de parking, cette situation énerve.

- Avez-vous étudié la possibilité de rendre le stationnement payant le dimanche dans le Quartier Nord ? Par le passé à de nombreuses reprises, des pourparlers avec les gestionnaires de parkings privés ont été évoqués. L'objectif était d'envisager l'utilisation de ces parkings lorsqu'ils sont vides par les riverains.

- Quels contacts ont été pris ? Quand ? Avec quels résultats ?

M. le Président : Par rapport à la situation que vous évoquez, dans un même quartier étalé sur deux communes distinctes, il y a deux approches différentes. Sur Schaerbeek, la rue de Brabant et la rue d'Aarschot sont payantes 7/7 jours, mais les rues avoisinantes sont payantes 6/7 jours. Je ne vais pas revenir sur toutes les initiatives que nous prenons pour la mutualisation des parkings de bureaux et les divers partenariats privés qui sont prises pour favoriser l'utilisation des parkings par les riverains. C'est ce qui est déjà réalisé par le parking des assurances suisses rue de la Charité numéro 17. Le coût de la nuit est de 59€ par mois, l'abonnement 24/24h est de 110€ par mois, l'abonnement de jour de 9h à 18h est de 90€ par mois, le coût horaire en journée s'élève à 1,20€ par heure. Un des leviers pour l'administration est l'établissement d'une taxe sur les emplacements de parcage, taxe qui pourrait être supprimée pour les riverains de la rue. Environ 7000 emplacements ont été répertoriés, ce qui représente 700 000€ de rentrées potentielles. Nous proposons de ne taxer que les entreprises soumises aux permis d'environnement, au-delà de 10 emplacements. Plusieurs communes bruxelloises ont déjà mis en œuvre des taxes de parcages pour des sociétés. Lorsque la Silver Tower sera terminée, 30 emplacements seront dédiés aux riverains. La Maison de l'Agence régionale du stationnement a été sollicitée par les 19 communes de Bruxelles pour obtenir de l'aide. Une de ses missions est de conclure des accords avec des organismes privés ou publics pour mettre en place des emplacements de stationnements leur appartenant, en dehors des heures où ils sont ouverts. Concernant le problème avec Schaerbeek, au moment de l'adoption du nouveau règlement, nous avons espéré que ça soit le moment de régler ce type de problème. Malheureusement, nos voisins ont décidé de faire une zone pour eux-mêmes. Enfin, le Grenelle de la mobilité évolue. Des consultations vont commencer dans tous les quartiers, ce sera l'occasion de revenir sur ce débat et de vérifier la situation réelle dans chaque quartier. Nous essaierons d'y apporter des réponses au niveau du Collège.

Mme Genot : Je ne peux donc pas dire aux habitants du Quartier Nord qu'ils vont pouvoir se servir du quartier de la même manière qu'à Schaerbeek. J'espère, en tout cas, que vous allez vous inspirer des communes voisines comme Schaerbeek par rapport à la taxe. C'est un bon outil qui a déjà fait ses

preuves.

21 Verwijdering tags van de agenda verdwenen ? Enlèvement des tags disparu de l'agenda ?; interpellatie ingediend door Dhr Fr. Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

M. Roekens : De Brusselse gemeenten hebben vorig jaar samen bijna 12.000 tags en graffiti verwijderd. Dat zijn er ongeveer 2.500 meer dan het jaar daarvoor. De gemeenten die de meeste tags verwijderden zijn Brussel-Stad, Ukkel en Sint-Gillis. Koekelberg, Evere en Sint-Joost-Ten-Node (met slechts 13 stuks) verwijderden er het minst. Toen ik in 2010 cijfers opvroeg had de gemeente een gemiddelde van tussen de 40 en 60 verwijderde tags per jaar.

Vragen :

Waarom is het cijfer zo laag en waarom is het cijfers sinds 2010 nog gedaald ? Hoe pakt de gemeente het probleem aan? Zal de gemeente privé-eigenaars informeren over de dienstverlening van de gemeente om tags te verwijderen? Zal de gemeente publieke eigenaars aansporen om stappen te ondernemen? Ik verwijs hier bijvoorbeeld concreet naar de achtergevel van het cultuurhuis Botanique in de Kruidtuinstraat.

M. le Président : Une quinzaine de tags ont été enlevé en 2015 par nos services. En 2014, la machine haute pression est tombée en panne, ce qui explique le peu de graffitis enlevés. Ensuite les matériaux sont de plus en plus complexes sur les façades. Il y a aussi l'utilisation de bombes corrosives utilisées par les taggeurs. Les techniques utilisées sont souvent insuffisantes, endommagent le revêtement de la façade, nettoyage avec la machine à haute pression, recouvrement des tags par la peinture. Les tags et graffitis font partie du top 10 des actes d'incivilités de notre plan propreté 2012-2017. Nous avons demandé de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage avec l'agence Bruxelles Propreté. Quant à la répression, elle exige l'identification de la personne qui doit se faire par la Police. Dans le cadre de la prévention, une prime peut être octroyée aux habitants dans le cadre de l'embellissement de leur façade. Enfin, pour le Botanique, nous avons écrit au Botanique pour connaître leurs intentions leurs intentions. L'architecte urbaniste du centre nous a répondu. Le bâtiment est classé, l'enlèvement des tags soumis à un permis d'urbanisme. Nous avons lancé un marché de service technique afin de nettoyer les verrières de la Rotonde. Dans ce cadre, nous introduirons un PU pour ces travaux, et profiterons pour englober les travaux d'enlèvement des tags qui requièrent aussi un permis d'urbanisme. Nous espérons pouvoir obtenir un permis d'urbanisme au premier semestre 2015.

M. Roekens : Je voudrais qu'on fasse une distinction entre des tags et des graffitis. On pourrait proposer des lieux où pourraient s'exprimer les artistes. Il n'y en a pas. Je doute que les façades privées soient le bon endroit.

M. Balsat : L'appareil dont dispose la commune est-il performant ? Un appareil ne suffit pas. Les propriétaires privés ont mis sur leur façade des peintures spéciales. Une fois qu'on a graffé ou taggé, c'est très facile à enlever.

M. le Président : Pour avoir été ministre de la propreté pendant des années, les endroits réservés ne fonctionnent pas. Ce qui intéresse les taggeurs, c'est la montée d'adrénaline. Ce qui est autorisé ne les intéresse pas.

22 Impact van de vermindering van de middelen grootstefonds voor Sint-Joost ? Impact sur Saint-Josse de la diminution des budgets de la politique des grandes villes ?; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

M. Roekens : Door besparingen bij het Grootstedenfonds moeten zeven Brusselse gemeenten inleveren op middelen voor veiligheid en preventie. Het verlies komt op bijna 4 miljoen euro. Het gaat om de gemeenten Sint-Gillis, Molenbeek, Anderlecht, Vorst, Sint-Joost, Schaarbeek en Brussel-Stad. Die krijgen al jarenlang geld van het Grootstedenfonds omdat ze een lager gemiddeld inkomen hebben. Het geld gaat naar stadswachten en preventie, maar ook naar opleidingen.

Het fonds is sinds de zesde staats hervorming overgeheveld naar de deelstaten, maar slechts 68 procent van de middelen kwam mee. Daardoor verliezen de zeven Brusselse gemeenten die recht hadden op de middelen uit dat fonds samen 3,8 miljoen euro. Voor dit jaar garandeert Brussels minister-president Rudi Vervoort (PS) de verderzetting van alle projecten. In 2016 wordt er een inventaris van alle projecten opgemaakt. De meest essentiële zullen dan behouden blijven. Het staat wel al vast dat niet alle projecten behouden blijven.

Sint-Joost krijgt momenteel jaarlijks bijna 600.000 euro van het grootstedenfonds. 100.000 euro wordt gebruikt voor een project budgetbegeleiding georganiseerd door Maison de la Famille/Familietehuis, 441.289 dient voor de verloning van 10 parkwachters en 50.000 euro gaat naar coordinatie. Indien het toekomstige budget effectief maar 68% van het huidige budget zal bedragen zou Sint-Joost nog recht hebben op 400.000 euro. Te weinig voor zelfs maar het behoud van het huidige aantal parkwachters.

Vragen :

Op hoeveel geld van het overgehevelde grootstedenfonds zal Sint-Joost nog recht hebben vanaf 2016 ?

Heeft de gemeente keuzes gemaakt over welke projecten worden behouden en onder welke vorm ? Zullen er mensen afgedankt worden ?

M. le Président : Si nous sommes moins touchés par l'insécurité ou le jihadisme, c'est grâce à notre service de prévention qui est présent dans tous les quartiers. Le Gouvernement fédéral a décidé de saper dans les subsides alloués à disséquer les communes, dont la Commune de Saint-Josse dans le financement des projets Grande Ville. Ils font une économie d'environ 14 000 000 de 2015 à 2019. Depuis 2000, la politique des Grandes Villes est instituée au niveau fédéral en complément des plans de sécurité aujourd'hui appelés plans stratégiques de sécurité et de prévention. Jusque 2014 et la réforme de l'État, cette politique fédérale entendait répondre aux problèmes spécifiques rencontrés par les centres urbains en matière de cohésion sociale, de revitalisation urbaine, de prévention et de logement. Ce qui a été prévu dans la mise en œuvre de l'accord de coopération signé entre l'état fédéral et les entités fédérées. Une redéfinition des domaines d'action de la Politique Fédérale des Grandes villes. Il y a eu un transfert de moyen budgétaire du Fédéral vers les entités fédérées en vue de faire prendre en charge par les Régions les projets qui relèvent des compétences régionales. Le Fédéral garde la responsabilité du financement des projets en matière de sécurité et de prévention qui relèvent de compétences fédérales. Seulement 6 millions sur les 13 prévus est attribué en 2016. Le Gouvernement bruxellois a décidé du status-quo, c'est à dire le gel des mesures actuelles en 2015. Nous plaiderons auprès de la Région pour maintenir le cap et nous allons nous mettre dans le réseau des communes bruxelloises qui sont détentrices d'une politique des grandes villes pour en faire la demande. Personne ne sera sur le carreau au niveau du personnel.

M. Roekens : Quand aurez vous une réponse de la Région ?

M. le Président : Au mois de septembre.

23 Strijd tegen leegstand woningen, een lege doos ? La lutte contre les immeubles abandonnés reste morte ? Interpellatie ingediend door Dhr. Fr. Roekens, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)

M. Roekens : De vraag naar (betaalbare) woningen neemt elk jaar toe terwijl ettelijke duizenden woningen blijven leeg staan. Er zijn enkele indicaties op basis van verdacht laag water of energieverbruik. De schattingen lopen uiteen van 15.000 tot 30.000 of meer leegstaande woningen in het gewest. Sint-Joost belast leegstaande panden en gronden maar uit het antwoord op mijn schriftelijke vraag werden er vorig jaar slechts 3 eigenaars effectief belast omdat ze hun eigendom leeg laten staan. Begin dit jaar werden er 7 panden door het gemeentebestuur als leegstaand gebrandmerkt. Sint-Joost heeft vorig jaar effectief de lijst van adressen met een abnormaal laag water- en elektriciteitsgebruik opgevraagd. Ik heb deze lijst van honderden adressen kunnen inkijken. Zelfs na het aftrekken van de woningen die momenteel worden gerenoveerd of verbouwd bleek het gemeentebestuur nog meer dan 60 adressen te hebben weerhouden. Gegevens van de dienst bevolking en controles ter plaatse zouden de lijst dan hebben herleid tot 7 adressen. Na mijn schriftelijke vraag in februari 2015 stel ik vast dat het schepencollege op 17.04.2015 heeft beslist om een gemengde cel leegstand op te richten met ambtenaren van de dienst voor stadsvernieuwing en van de dienst stedenbouw. Naast het belasten van leegstand heeft het gemeentebestuur nog andere drukkingsmiddelen om eigenaren aan te sporen hun woningen op de markt te brengen. Zo kan worden bedreigd met openbaar beheersrecht (droit de gestion publique). Het openbaar beheersrecht stelt een openbaar vastgoedbeheerder (gemeente, OCMW, autonoom gemeentebedrijf of openbare vastgoedmaatschappij) in staat om woningen die leeg staan of onbewoonbaar verklaard zijn op basis van artikel 135 van de Nieuwe Gemeentewet te beheren gedurende 9 jaar. Dit instrument wordt amper gebruikt.

Vragen :

Is het schepencollege het met me eens dat tussen 3 en 7 leegstaande woningen in de gemeente een grove onderschatting is van de realiteit ? Kan de procedure worden toegelicht die het gemeentebestuur volgt om leegstaande woningen te belasten.

Gaat de gemeente stappen ondernemen om de strijd tegen leegstand op te krikken ? Wat is de bedoeling van de nieuwe cel leegstand van het gemeentebestuur en waarom werd deze cel in april 2015 opgericht ?

Denkt de gemeente eraan om het openbaar beheersrecht toe te passen ? Denkt de gemeente aan andere instrumenten om eigenaars aan te sporen hun pand op de woningmarkt te brengen ?

M. Le Président : Un immeuble inoccupé n'est pas nécessairement abandonné. Sont considérés comme immeubles abandonnés les immeubles inoccupés ou inachevés depuis le 24 septembre 2014, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une déclaration d'inhabitabilité, qu'ils aient ou non été reconnus insalubres, qu'ils aient ou non fait l'objet d'un ordre de démolition par le bourgmestre, ou qu'ils aient ou non fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme les immeubles construits inhabités ou non-exploités. Sont considérés comme immeubles partiellement abandonnés qu'ils aient ou non fait l'objet d'une déclaration d'inhabitabilité, qu'ils aient ou non été reconnus insalubres, ou qu'ils aient ou non fait l'objet d'un ordre de démolition par le bourgmestre, ou qu'ils aient ou non fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme, les immeubles construits dont certains niveaux sont inhabités ou non-exploités. Ils seront taxés sur la base à due proportion de la taxe sur les

immeubles entièrement abandonnés. Sont aussi considérés comme terrains laissés à l'abandon les parcelles non-bâties depuis l'origine ou par démolition d'un immeuble préexistant qui ne serait pas correctement clôturée ou qui ne serait pas entretenues ou qui provoque l'intervention des inspecteurs de l'hygiène, ou qui laisserait subsister des surfaces non-aplanies suite à la destruction d'un immeuble préexistant. En ce qui concerne les immeubles abandonnés, ceux-ci sont soumis à une taxe communale. Il s'agit d'immeubles en très mauvais état, insalubres et inhabitables. En ce qui concerne les immeubles inoccupés, un arrêté du gouvernement Bruxellois instaure une obligation légale de dresser chaque 1^{er} juillet la liste des logements inoccupés sur la Commune et de l'adresser à la cellule logement de la Région Bruxelloise. En matière de recherche, de contrôle d'immeubles abandonnés, la Commune se base sur des données concrètes. A savoir, celles figurant sur le relevé de logement consommant moins de 5m³ d'eau et le relevé de logement consommant moins de 6kwh d'électricité envoyé le 7 avril 2014 par le SPR de Bruxelles. Ensuite, sur la base de ces données, le département taxe dresse un inventaire. Un premier travail de contrôle est ensuite réalisé, qui réduit déjà cette liste. Ensuite, des agents constatateurs se rendent sur place au moins à deux reprises. Le constat de l'abandon de trois immeubles concernés a été envoyé au redevable des impôts respectifs. L'un a affirmé occuper les lieux avec assurance mobilier à l'appui. Un autre a signalé avoir vendu l'immeuble, qui subirait de futurs travaux d'aménagement. La commune est en instance juridique avec le troisième redevable redevable. Les services communaux doivent utiliser ces listes de manière confidentielle. Leur utilisation est limitée à la lutte contre les logements inoccupés, comme prévu à l'article 15 du Code du logement. Concernant la procédure suivie par la Commune pour taxer les logements abandonnés, voici la méthodologie : le service dresse la liste des logements abandonnés sur le territoire, notamment sur base de relevés de consommation d'eau et d'électricité, un premier contrôle technique sur le terrain.

1.

Concernant votre deuxième question, le service d'urbanisme est compétent. Sur les immeubles inoccupés, un arrêté du gouvernement instaure l'obligation légale pour les communes de dresser au 1^{er} juillet 2015 une liste des logements inoccupés sur leur territoire communal. Le 1^{er} juillet 2015 sera donc la première fois que cette liste sera transmise à la Région. Le Collège a désigné 4 personnes pouvant avoir accès à la liste. Quant à votre troisième question, cet outil est très peu utilisé, vu sa complexité. Nous avons décidé de mettre en place une cellule de gestion de cette situation dans le but de passer à l'acquisition. Il y a 2 situations insupportables pour les habitants de la Commune: une en face de la crèche rue de l'Union et une autre rue du Méridien. Ce sont deux exemples qui seront suivis par d'autres situations pour lesquelles j'ai demandé que la cellule nous fasse rapport au Collège.

M. Roekens : Pour dresser cette liste, le Service population est contacté. Suffit-il que quelqu'un soit inscrit à l'adresse adresse de l'immeuble vide pour qu'il soit considéré comme à l'abandon ?

M. le Président : 3 immeubles ont fait l'objet de ce constat. Pour l'un, on poursuit, pour les deux autres, une reprise du bien est en cours ou quelqu'un y vit effectivement.

Mme Genot : Et tous les autres ?

M. le Président : Les autres ont été passés au screening et il n'y avait pas de problème. Manifestement tout le monde ne consomme pas de l'électricité de la même manière.

M. Balsat : A l'époque, on avait un service population qui relayait les visites qu'effectuaient les policiers. Ça permettait d'avoir une expertise plus pointue de certaines situations. M. Roekens parle de logements abandonnés, logements insalubres, inoccupés, avec de très vieux propriétaires qui aujourd'hui occupent des biens seuls dont la consommation est limitée suffisante mais dont le bien se déprécie. Avant, il y avait des statistiques. M. Roekens a fait allusion au droit de gestion publique, au droit de réquisition.

24 Positionnement du PO et les modalités pratiques entourant les éventuelles demandes de dispense des cours philosophiques dans les écoles communales de Saint-Josse, interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : Les cours de religion ou de morale non confessionnelle dispensés dans l'enseignement officiel sont-ils obligatoires ou facultatifs pour les élèves ? La Cour constitutionnelle a tranché la question ce 12 mars : si l'école publique doit organiser les cours philosophiques et la morale non confessionnelle, on ne peut obliger les élèves à émettre un choix. Les cours de religion ou de morale ne peuvent donc pas être obligatoires dans l'enseignement public. En d'autres termes, les élèves doivent pouvoir être dispensés du cours de morale ou de religion sans qu'une motivation particulière soit fournie par leurs parents. Cet arrêt est rendu sur une question préjudicielle donc ne vaut que pour un cas particulier: celui des requérants. Il n'abroge pas le décret qui organise l'obligation scolaire. Mais c'est un précédent qui fera jurisprudence pour l'enseignement officiel. D'autres parents pourraient demander à la Communauté française de dispenser leur enfant du cours de religion ou de morale. En cas de refus, ils s'adresseront au Conseil d'État, qui leur donnera logiquement gain de cause. Se pose évidemment maintenant la question pour les différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel des modalités pratiques, de la transition en attendant l'arrivée de ces fameux cours de citoyenneté. Une circulaire de la Communauté française vient partiellement d'y répondre. On fera comme en Flandre. A partir de septembre 2015, l'élève qui le souhaite pourra obtenir une dispense, et cela, sans devoir se justifier (contrairement, ici, au système flamand). Cet élève-là aura un trou de 2 heures dans sa grille – à moins que la Communauté lui propose un « autre chose » à inventer. En tout état de cause, ce « trou » de 2 heures ne durera qu'un an. A partir de septembre 2016 (en principe), on en aura fini avec les traditionnelles 2 heures de religion/morale. Ce ne sera plus qu'une heure. Et l'heure libérée sera consacrée à un cours de citoyenneté – qui reste à inventer. Se pose donc la question de l'encadrement des élèves qui demanderaient la dispense pendant l'année scolaire 2015-2016. Qu'en est-il de leur encadrement pendant ces deux heures libérées et de l'heure restante à la rentrée 2016-2017 ?

Voici donc mes questions :

- Comment sera rédigé le formulaire de demande de dispense/d'inscription aux « cours philosophiques » afin que ne soient pas orientés dans la formulation les parents ? Celui de juin (l'officiel) sera-t-il similaire à celui distribué fin avril dans les écoles ? Enverrez-vous le modèle de la Communauté française ou la commune de Saint-Josse rédigera-t-elle son propre formulaire ?
- La Fapeo (association de parents de l'enseignement officiel) a appelé au travers d'un courrier, fin avril, les parents de son association à choisir l'option dispense. Le Cpeons vous a-t-il envoyé une lettre vous demandant de relayer le courrier de la Fapeo auprès des parents des enfants fréquentant l'enseignement Tenodois ? Quel suite avez-vous donné à cette demande ?
- Que prévoyez-vous comme encadrement pour les élèves qui ont demandé la dispense pour l'année scolaire 2015-2016 afin qu'ils ne se retrouvent pas deux heures à l'étude ? Si la Communauté française n'organise rien en la matière, la commune compte-t-elle pallier ?
- Qu'en est-il si aujourd'hui un élève décide de ne plus suivre le cours de religion ou de morale jusque juin ? Légalement, il aurait en effet tout à fait le droit de ne plus suivre ce cours, même s'il a complété le formulaire en début d'année.
- Une information sur la possibilité de dispense et de recours sera-t-elle proposée aux parents ?

- Qu'en est-il de la certification s'il n'y a pas de cours qui remplace le cours de morale ou de religion ?

M. Boikete : Ce sont les directions qui reçoivent la circulaire dans laquelle se trouve une annexe qui contient le fameux formulaire. A Saint-Josse, comme dans beaucoup de PO, c'est cette circulaire qui a été distribuée aux parents. Pour les documents distribués en juin, c'est la même procédure. Le courrier de l'AFAPO, nous ne l'avons pas relayé. Le formulaire de la Communauté Française est suffisant. Pour ce qui est de l'encadrement pédagogique alternatif : la ministre s'est engagée à venir avec des solutions pour la rentrée. Au niveau du PO, dans le courant du mois de juin, on attend les propositions de la ministre. Nous allons essayer de prendre les devants avec les écoles au cas où la Communauté Française n'arriverait pas à respecter ses délais. Il y a de fortes chances qu'il y ait du retard au niveau de la Communauté Française. On s'organise pour essayer de prévoir un encadrement alternatif. Au cas où un élève décide de ne plus suivre un cours de religion ou de morale en cours d'année, pour l'année 2014-2015 ça ne se pose pas, mais pour 2015-2016 il y a un débat théorique. L'arrêt constitutionnel organise le libre choix de l'élève mais ne modifie pas les dispositions propres à l'organisation scolaire. L'élève doit faire son choix entre le 1^{er} et le 15 septembre. Il faut voir si c'est invalidé par la Cour constitutionnelle ou si il y aura des dispositions organisationnelles. Sur la possibilité de dispense, il y a eu des informations individuelles données aux parents. Sur la certification, ce problème se pose si le fameux cours d'encadrement pédagogique alternatif n'est pas mis en œuvre.

M. Mouhssin : Pour palier à l'absence de suivi au niveau de la Communauté Française, si nous devons prendre des mesures, quel en serait l'impact financier ? A Saint-Gilles, ça a été évalué à 2 équivalents temps plein, que ça pourrait impacter.

M. Boikete : Nous n'avons pas encore les chiffres complets, les formulaires doivent être rentrés pour le 28 mai à la Communauté Française.

25 Mission au Maroc dans le cadre de la coopération internationale communale ; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Mouhssin : Lors de la semaine du 11 mai, une délégation de Saint-Josse-ten-Noode s'est rendue au Maroc afin de rencontrer des responsables de la Région Orientale, d'inaugurer une exposition et de rencontrer des associations locales, dans le cadre de la coopération internationale communale. Le groupe Écolo de Saint-Josse n'a pas pu participer à cette délégation, c'est pourquoi nous souhaiterions avoir des informations sur cette mission.

Pourriez-vous nous rappeler les objectifs précis de la mission ?

Combien de personnes ont effectivement fait partie de la délégation officielle de Saint-Josse ? Combien de représentants du Collège et des cabinets ? Combien de représentants du Conseil ? Combien de représentants de l'administration ? Combien de personnes non-représentantes d'une autorité officielle de Saint-Josse ? Quel budget total a été déboursé par la Commune de Saint-Josse pour ce voyage ? La commune a-t-elle payé la totalité des frais pour l'ensemble de la délégation ? Quel a été le programme exact jour par jour de la délégation Tenodoise ?

M. Jassin : Je viendrai avec l'ensemble de ces réponses au mois de juin. J'ai déjà pu m'entretenir à ce sujet avec M. Mouhssin.

M. Mouhssin : Des rapports de mission sont faits, si on pouvait nous les communiquer, ça nous donnerait une vision de la ligne politique que vous développez au sein de la Commune dans le cadre de la coopération internationale.

Le point est reporté.

**26 Prime de travail ; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.
(Complémentaire)**

M. Mouhssin : Fin mars 2015, le Bourgmestre a fait savoir aux représentations syndicales que le collège avait décidé de mettre sur pied une prime de travail pour 2016, si le budget le permet. Cette prime est censée « booster » l'ensemble du personnel communal. Afin d'identifier les membres du personnel qui la méritent plusieurs critères seront définis, le « présentéisme », une évaluation positive, et d'autres critères qui restent à définir. Cette prime devrait compter en partie le saut d'index. Au delà des détails de la mise en œuvre, je souhaiterais vous poser des questions sur la philosophie de ces primes et les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- S'agit-il d'une prime de performance ou de mérite ?
- Pourriez-vous nous dire si cette prime individuelle s'appuiera sur le mérite de chaque agent ?
- Pourriez-vous nous dire si cette prime individuelle s'appuiera sur la performance de chaque agent ?
- Votre objectif est-il de « booster » la performance individuelle en mettant en concurrence les agents communaux ? Car je suppose que tous les agents n'auront pas une prime.
- Un tel système ne va-t-il pas pousser vers une individualisation accrue au détriment du travail collectif ?

M. le Président : Je n'ai pas de rapport à soumettre au Collège, ni au Conseil. L'idée ; ce serait d'avoir une prime forfaitaire, pas en fonction du revenu des agents communaux. La prime répondrait à des critères. Notamment, le présentéisme, l'évaluation qui aura un impact sur cette prime, et il pourrait y avoir d'autres critères. Ce n'est pas une prime à la productivité. La philosophie de cette prime intervient à un moment où il n'y aurait pas d'indexation de salaire. Elle peut permettre de faire une correction sociale avec certains bas revenus. Une proposition sera faite par le biais de mon chef de cabinet aux organisations sociales.

M. Mouhssin : De notre point de vue, ça nous inquiète. On attendra d'avoir l'ensemble des éléments. Le premier problème qu'on a aujourd'hui, dans le cadre de l'organigramme qui n'est toujours pas présenté et l'absence de profil de fonction précis, c'est l'établissement d'un climat de terreur au sein de l'administration communale. On a l'impression que vous développez un outil de type « baton-carrotte ». C'est une politique plutôt libérale de mon point de vue. On peut booster, donner des promotions aux gens qui le méritent. Avant 2017, la question de la statutarisation est un élément essentiel. Nous souhaiterions des avancées.

Mme Genot : Augmenter et compenser le saut d'index est une bonne chose. Mais les personnes avec des problèmes de santé seront mises de côté. Nous avons un peu peur que ce soit le fait du prince et que des chouchous reçoivent une prime, et d'autres pas.

M. le Président : C'est une proposition que j'ai mise sur la table. Le service propreté est ravi. Nous ne porterons rien sans accord avec les syndicats. Le changement d'horaire ne se fera pas avec autoritarisme, mais en étant créatif, en dialoguant. C'est une prime communale forfaitaire.

27 Parking Scalquin : A quand des rentrées financières dans les caisses communales ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Balsat : Fin décembre 2014, le Collège des Bourgmestre et Échevins nous présentait, sous le couvert notamment de la fin d'un permis d'environnement arrivé à échéance, au vote, la reconduction pour 6 mois via un avenant, l'organisation et l'exploitation du Parking par les anciens et toujours actuels concessionnaires. Renseignement pris auprès du Receveur communal, ces derniers, que vous nous proposez de reconduire encore pour 6 mois supplémentaires, sont dans l'incapacité de ristourner, depuis belle lurette, la redevance annuelle calculée au prorata de 60 pour cent des bénéfices d'exploitation dans les caisses communales.

Pouvez-vous nous dire combien ce parking est censé rapporter aux caisses communales ? Combien est-il budgétisé annuellement pour la recette communale ? Combien ce parking a-t-il rapporté annuellement depuis 2000 à la recette communale ? Pourquoi vouloir prolonger encore de six mois le partenariat avec les concessionnaires actuelles ? Quid de l'avenir du Parking ?

M. le Président : La moyenne oscille entre 200 et 300 000 €. En comptant sur un retour à la normale, sur une inscription budgétaire, sur l'engagement d'un nouvel agent communal, on pourra clarifier le potentiel de recette du parking et mieux comprendre les causes des résultats décevants actuels. Le principal responsable est la chute brutale des abonnements. L'administration évalue les risques de lancement de la rénovation du parking. Il faut voir dans quelle mesure il est possible de désenclaver le parking. Il faudra compter des années pour amortir les frais de rénovation qui s'imposent.

28 Taxes sur les chambres meublées... Un pas en avant, deux pas en arrière... ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Balsat : Lors du Conseil communal d'octobre 2014, nous votions, notamment, un nouveau règlement-taxes sur les chambres meublées avec modifications. A ce titre, la commune organisait pour 2015, l'enrôlement de nouvelles rentrées financières, non négligeables.... Là, lors du Conseil communal du 23 décembre 2014, à la veille des fêtes de fin d'année, nous revenions à l'ancienne version du règlement sans explication aucune et en catimini. Pour quelles raisons le Collège des Bourgmestres et Echevins a-t-il changé ses bonnes intentions dans le respect de la bonne gestion des finances publiques en faisant adroitement voter ce retour en arrière ?

M. le Président : Le règlement taxe concerné est le règlement taxe sur les chambres d'hôtel et les pensions et non le règlement taxe sur les chambres meublées. A ce règlement taxe qui existe depuis des années, a été ajouté la mise à disposition de chambres ou appartements meublés à l'occasion de son renouvellement fin 2013. En octobre 2014, tous les règlements taxe communaux ont été modifiés pour être mis en ordre avec l'ordonnance. Un nouveau règlement est sorti en décembre 2014. Nous attendons une sécurité juridique pour éviter que maisons de repos ne soient taxées et éviter les réclamations qu'ont eues d'autres communes et de recours en justice, ce qui allait entraîner finalement plus de dépenses pour la commune que de recettes. Sur la seule année 2015, nous avons augmenté la recette de 803 340€.

M. Balsat : Ça n'enlève ce que moi je considère comme une injustice envers le secteur hôtelier. Des amendements sont envisageables dans le futur ?

M. le Président : D'autres communes rencontrent les mêmes difficultés que nous. Je considère qu'il y a une concurrence vis à vis du secteur de l'hôtel. Il faut apaiser les relations entre les différents

acteurs économiques.

29 Piscine communale : Les familles Tenodoises encore privées de baignade cette année ?; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal. (Complémentaire)

M. Balsat : Depuis de très (trop) longues années le bassin de natation communal est fermé pour des travaux de rénovations toujours pas commencés. Les familles s'impatientent de plus en plus et ne comprennent pas pourquoi leur piscine est désespérément inaccessible. La période des grandes vacances arrive à grand pas ainsi que la belle saison, propice pour les baignades. Beaucoup de nos concitoyens sont déjà résignés à l'idée de ne pas pouvoir s'adonner à la natation, à moins que...

Les autorités communales pourraient-elles prendre langue avec les communes de Schaerbeek et d'Evere pour négocier avec ces dernières, pour la période estivale à venir, un prix préférentiel pour les familles Tenodoises comme elles le pratiquent déjà pour leurs habitants et in fine permettre à nos concitoyens d'accéder plus aisément aux installations du Neptunium ou du Triton à titre d'indemnisation pour perte de jouissance de longue durée de nos installations ?

M. Ozkonakci : Dans l'attente de l'ouverture de notre piscine communale, nous n'avons eu de cesse d'œuvrer afin de trouver une solution à l'absence de piscine dans notre Commune. J'ai écrit à mes homologues de Schaerbeek et d'Evere afin de savoir s'il était possible à leurs piscines d'accueillir des enfants Tenodois. Malheureusement, les réponses ont été négatives. En complément d'information, j'ai été récemment remettre des brevets de natation, événement organisé par Inser'Action, qui profite de chèques sports, et qui sont au moins 100. Je sais que la fermeture de la piscine de Saint-Josse provoque des difficultés. Nous nous sommes réunis avec l'Échevin des travaux publics pour essayer de résoudre ce problème.

M. Jassin : La volonté de la Commune et de la Région est d'ouvrir la piscine le plus tôt possible. Le Collège a approuvé l'attribution de la mission d'études à un bureau d'architectes spécialisé dans la rénovation de bâtiments classés et des piscines. Sa mission est de compléter les deux demandes de permis en cours : urbanisme et environnement. En mars 2015, nous avons présenté le projet de rénovation de la piscine à la direction des monuments et sites, qui l'a accueilli très positivement. En mai 2015, l'ensemble des dossiers supplémentaires ont été déposés à la Région avec accusé de réception. Afin de minimiser les coûts des travaux, le Collège communal a inscrit le projet de rénovation dans le plan pluriannuel d'investissement en infrastructures sportives communales. Le dossier d'attribution de marché devra être soumis à la Région pour le 15 novembre 2015 au plus tard. Les travaux ne démarreront qu'après l'obtention des permis.

M. Balsat : Cette piscine, sans rien faire, coûte chaque année 100 000€. Une intervention communale de 10 % pour permettre d'accéder à l'autre piscine pendant ce laps de temps, compte tenu de ce coût, permettrait à un grand nombre de familles d'accéder à une piscine.

M. Mouhssin : Est-il possible d'avoir la réponse que vous aviez fait sur les délais en même temps que celle promise par M. Jassin ? Nous avons rappelé qu'en tant que PO, nous avons l'obligation d'acquiescer pour nos enfants une base en natation. Or notre proposition était d'envisager ça dans le cadre de stages.

Mme Genot: L'école flamande a réussi à trouver plein de places. Nous pourrions faire une demande à l'École royale militaire?

M. le Président : C'est en rappelant l'obligation au niveau de l'enseignement que j'ai plaidé auprès des Monuments et sites qu'il fallait arrêter avec ces carrelages que personne ne voit. Il n'y a pas un mois qui passe sans que nos échevins des sports et des travaux n'avancent.

Fin de la séance à 23h49.